Informations de base		
1997/0182(CNS)	Procédure terminée	
CNS - Procédure de consultation Décision		
Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales		
Abrogation 2003/0030(COD)		
Subject		
3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche		

cteurs principaux						
lement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination	
	ENVI Environnement, santé publique et prot consommateurs	tection des	COLLINS Kei	nneth D. (PSE)	21/01/1999	
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination	
	Environnement, santé publique et prot consommateurs	tection des				
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	JURI Juridique et droits des citoyens		GEBHARDT	Evelyne (PSE)	08/12/1998	
	PECH Pêche					
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e précédent(e)) pour avis	Date de nomination	
	PECH Pêche		MACARTNE	/ Allan (ARE)	22/07/1997	
nseil de l'Union	Formation du Conseil	Réunions		Date		
ropéenne	Industrie	2174	2174		1999-04-29	

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0310	Résumé
14/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/07/1997	Vote en commission		
26/11/1998	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	09594/1997	
01/12/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
17/03/1999	Vote en commission		
17/03/1999	Rapport déposé de la commission, reconsultation	A4-0147/1999	
29/04/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/04/1999	Fin de la procédure au Parlement		
08/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques		
Référence de la procédure	1997/0182(CNS)	
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation	
Sous-type de procédure	Note thématique	
Instrument législatif	Décision	
Modifications et abrogations	Abrogation 2003/0030(COD)	
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 CE avant Amsterdam E 043	
État de la procédure	Procédure terminée	

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0439/1997 JO C 304 06.10.1997, p. 0075- 0079	17/09/1997	Résumé
Rapport final de la commission déposé, reconsultation		A4-0147/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0006	17/03/1999	
Texte adopté du Parlement après reconsultation		T4-0239/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0022- 0055	13/04/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé

Proposition législative modifiée pour reconsultation		09594/1997	26/11/1998	
Commission Européenn	е			
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1997)0310 JO C 267 03.09.1997, p. 0015	25/06/1997	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0990/1997 JO C 355 21.11.1997, p. 0063	01/10/1997	Résumé
	,			

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final	
Décision 1999/0313 JO L 120 08.05.1999, p. 0040	Résumé

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 29/04/1999 - Acte final

OBJECTIF: améliorer le système de contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 1999/313/CE du Conseil relative aux laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves. CONTENU: afin de garantir un système efficace de contrôle relatif à la recherche des virus et à la fixation de normes en matière de contamination virologique et bactériologique, la décision prévoit la désignation par chaque Etat membre d'un laboratoire national de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves, chargé de coordonner la mise en oeuvre des analyses requises. Afin de garantir un régime uniforme dans la Communauté, le laboratoire du "Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science" à Weymouth (Royaume-Uni), est désigné comme laboratoire communautaire de référence. Ce laboratoire, dont les tâches et les conditions d'activité sont précisées, sera chargé de la coordination des contrôles effectués par chaque laboratoire national de référence. ENTRÉE EN VIGUEUR : 08/05/1999.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant sans débat le rapport de M. Kenneth D. COLLINS (PSE, RU), le Parlement européen rejette la modification de la base juridique proposée par le Conseil relative à la proposition portant sur le contrôle des contaminations bactériologiques.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 01/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 17/09/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans débat).

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 25/06/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision vise à développer de nouveaux types de contrôle pour les contaminations virales et bactériologiques des mollusques bivalves. CONTENU: en vue de garantir un système efficace de contrôle concernant la recherche des virus, il est prévu de désigner dans chaque Etat membre un laboratoire national de référence, chargé de coordonner la mise en oeuvre des analyses requises. Afin de garantir un régime uniforme dans la Communauté, le laboratoire du "Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science", situé à Weymouth (Royaume-Uni), serait désigné comme laboratoire communautaire de référence, chargé de la coordination des contrôles des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves effectués par chaque laboratoire national de référence. La proposition fixe les tâches et les conditions d'activité du laboratoire communautaire de référence; les responsables de ce laboratoire doivent s'engager à accomplir les tâches fixées dans la présente décision.